

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 mars 2022

**N° 35.1**  
Chrono 15102

Rapporteur : **Monsieur Marc CONCAS**

Service : **Direction de la Commande Publique**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION  
GENERALE**

Objet : **Charte de l'achat public durable.**

---

Mes chers collègues,

Après audition des commissions compétentes,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

**Vu** l'article L.2111-1 du code de la commande publique,

**Vu** la directive européenne 2014/24/UE sur la passation des marchés publics publiée le 28 mars 2014,

**Vu** la délibération n° 12.1 du Conseil municipal en date du 18 avril 2014 portant approbation de la charte de l'achat public en vue de simplifier l'accès à la commande publique notamment des entreprises locales,

**Vu** la délibération n° 27.8 du Conseil municipal du 19 février 2016 relative à l'adoption d'un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables,

**Vu** la délibération n° 26.6 du Conseil municipal du 8 novembre 2018 relative aux propositions d'actions pour renforcer la prise en compte du développement durable dans la commande publique,

**Vu** la délibération n° 102.1 du Conseil métropolitain du 3 février 2022 approuvant la charte de l'achat public durable,

**Considérant** que la ville de Nice s'est engagée dans une démarche d'achat public socialement et écologiquement responsable,

**Considérant** que cette politique, qui constitue un levier stratégique et opérationnel, se caractérise, au-delà du volet économique, par la prise en compte de considérations environnementales et sociales,

**Considérant** que la ville de Nice poursuit sa démarche de simplification pour faciliter l'accès à la commande publique notamment aux petites et moyennes entreprises,

**Considérant** que chaque acteur public et privé doit avoir une vision partagée d'une politique d'achats durables et responsables,

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 mars 2022

N° 35.1  
Chrono 15102

Rapporteur : **Monsieur Marc CONCAS**

Service : **Direction de la Commande Publique**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION  
GENERALE**

Objet : **Charte de l'achat public durable.**

---

**Considérant** que les acheteurs de la ville de Nice, de la Métropole Nice Côte d'Azur et du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nice, souhaitent pouvoir se référer à des outils méthodologiques pour élaborer leurs projets de marchés,

**Considérant** l'intérêt pour la ville de Nice de promouvoir ses engagements en faveur de pratiques d'achats exemplaires de la collectivité par la mise en œuvre d'une charte de l'achat public durable,

**Considérant** que cette charte, commune aux trois institutions mutualisées (Métropole Nice Côte d'Azur, ville de Nice, et CCAS de Nice), a été présentée en commission d'appel d'offres de la ville de Nice du 3 décembre 2021, de la Métropole Nice Côte d'Azur du 25 novembre 2021, et à la présidente de la commission d'appel d'offres du CCAS le 25 octobre 2021 et a reçu un accueil unanimement favorable,

**Considérant** que cette charte a vocation à être un outil de référence pour chaque acteur de l'achat, dont la finalité est de garantir l'efficacité et la sécurité juridique des procédures de commande publique, tout en veillant à respecter les règles d'éthique,

**Considérant** que les services acheteurs de la ville de Nice, de la Métropole Nice Côte d'Azur et du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nice sont invités à privilégier et mettre en œuvre les recommandations posées par la charte de l'achat public durable lors de l'élaboration de leurs marchés, permettant d'assurer un service public de qualité,

**Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :**

- 1. abroger la délibération n° 12.1 du Conseil municipal du 18 avril 2014 portant approbation de la charte de l'achat public en vue de simplifier l'accès à la commande publique notamment des entreprises locales,**
- 2. approuver la charte de l'achat public durable à l'usage des services de la ville de Nice, de la Métropole Nice Côte d'Azur et du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nice, jointe à la présente délibération, qui permettra d'accompagner les acheteurs lors de la rédaction et la passation des marchés publics et de sensibiliser les opérateurs économiques en matière d'achat durable.**